



Mairie de Baume-les-Messieurs

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021

Présents:

Mmes Evelynne MAITRE, Bernadette ZYGMUNT, Marie DULAU
MM, Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Bernard LECHAT, Till MEYER, Serge MOREAU,
Patrick PERRIN, Olivier SCHRANZ.

- Ouverture de la séance à 18H30
- Mme Evelynne MAITRE est nommée secrétaire de séance.
- Le compte rendu du Conseil du 4 Février 2021 est approuvé à l'unanimité

En ouverture, le Maire, Serge MOREAU souhaite l'ajout de deux délibérations :

- Délibération pour demande de subventions pour travaux électriques sur le site des Grottes
- Délibération pour vente de bois de chauffage.

Ces deux délibérations sont acceptées par l'ensemble du Conseil Municipal

Pour : 11

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Maire Serge Moreau expose les résultats 2020 des différents budgets communaux, en excluant les reports et autres opérations d'ordre comptable :

Commune:

Avec des recettes bien inférieures à l'année précédente, le déficit du budget général s'accroît fortement.

L'indemnité de Groupama de 645.000€, recue pour le sinistre du toit de l'église Saint-Jean (recette exceptionnelle), est portée en provision pour gros travaux.

Divers investissements ont été réalisés pour 154.000€ (tracteur, bâtiments, etc..)

Régies:

Le chiffre d'affaires des régies de 591.216 € est en recul de 15% par rapport à 2019. La réduction des dépenses de 28% a permis de générer un résultat en baisse de seulement 2%.

Le principal investissement concerne la première phase de la passerelle des grottes pour 128.000€, passerelle pour laquelle, malheureusement, nous n'avons pas eu de subvention.

Néanmoins, régies et commune dégagent, globalement un résultat de 134.963€, en baisse de 40%.

Pour le vote, le Maire quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

Pour : 10

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Compte de Gestion présenté simultanément au Compte Administratif est également adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour : 11

3. VOTE DU BUDGET 2021.

Compte-tenu de l'incertitude due à la crise sanitaire, le budget présenté est prudent. Par contre les investissements restent ambitieux.

Commune: avec des recettes encore inférieures à l'année précédente le déficit du budget général augmente légèrement.

Principaux investissements prévus cette année :

- Bâtiments publics, fenêtres et volets de la Mairie, etc.. 114.000€
- Toiture de l'Abbaye : 660.000€
- Toilettes place Guillaume de Poupet : 100.000€
- Retable : 23.000€
- Enfouissement du dernier réseau électrique de La Peyrouse : 27.000€.

Pour tous ces dossiers, les subventions sont déjà acquises pour 650.000€ et un emprunt de 350.000€, à un taux très attractif, complète le financement..

Certains investissements ne seront pas tous terminés dans l'année et pourront être décalés sur 2022.

Régies: le chiffre d'affaires des régies augmente légèrement par rapport à 2020 avec un montant prévisionnel de 627.800€.

Principaux investissements prévus cette année :

Grottes : 245 000€ :deuxième phase de la nouvelle passerelle et aménagement de l' entrée des grottes

Divers : 5.000€

Chalet : 7.000€

Camping : 14.000€ :divers agencements

Abbaye: 14.000€

Certains aménagements prévus aux grottes ne seront peut être pas terminés dans l'année et pourront être décalés sur l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2021 présenté par le Maire

Pour : 11

4.AFFECTATIONS DES RESULTATS DES DIFFERENTS BUDGETS

Budget Général :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : **942 217,54 euros** :

- 118 986,08 euros affectés à la couverture de l'autofinancement
- 823 231,46 euros affectés à l'excédent reporté de fonctionnement

Budget Grottes :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020: **119 790,33 euros**

- 106 729,95 euros affectés à la couverture de l'autofinancement
- 13 060,38 euros affectés à l'excédent reporté de fonctionnement

Budget Chalet :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : **23 470,81 euros**

- 23 470,81 euros affecté à l'excédent reporté de fonctionnement

Budget Abbaye :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : **47 121,22 euros**

- 47 121,22 euros affectés à l'excédent reporté de fonctionnement.

Budget Camping :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : **66 293,58 euros**

- 13 985,21 euros affectés à la couverture de l'autofinancement
- 52 308,37 euros affectés à l'excédent reporté de fonctionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les affectations présentées.

Pour : 11

5. VOTE DES DIFFERENTES TAXES:

Taxe d'Habitation.

Etant appelée à disparaître (excepté pour les résidences secondaires) cette taxe n'est plus votée mais figée.

Le taux actuel de 7,38% est donc maintenu.

Taxe foncière pour non bâti :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le maintien du taux actuel soit **33,83%**.

Taxe foncière pour Bâti :

A compter de 2021, pour compenser les pertes dues à la suppression de la taxe d'habitation, le taux départemental de 24,36% est ajouté au taux sur le bâti voté par la commune.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux communal du bâti à 14,43 %.

Cependant, il faut ajouter, au taux de 14,43%, le taux départemental de 24,36% (qui ne paraîtra plus sur la feuille d'impôt), pour obtenir un taux total de **38,79%**.

6 ..MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PLAN COMPTABLE POUR 2022.

A partir de 2024, un nouveau plan financier unique (regroupant les comptes administratifs et les comptes de gestion) dénommé M57 doit être mis en place.

Cependant une anticipation à 2022 peut permettre à la commune de bénéficier d'un accompagnement plus individualisé. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la mise en place à partir de 2022 de ce nouveau budget M57 simplifié.

Pour : 11

7. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Suite à un rappel de la Direction générale des finances, les communes doivent impérativement inclure dans leur budget une provision pour créances douteuses (créances susceptibles d'être irrécouvrables).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'inscrire une somme de 200 euros au titre de cette provision.

Pour : 11

8 .CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR GROS TRAVAUX

Des nouveaux travaux de réfection de la toiture de l'église St Jean sont à prévoir.

Pour le financement de ces travaux, une indemnisation de 645 000 euros a été versée par GROUPAMA.

Le Maire, propose de constituer une provision, sur l'exercice 2021, d'un montant de 645 000 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la constitution de cette provision.

Pour : 11.

9 .CONSTITUTION D'UNE REGIE POUR CARTE BLEUE COMMUNALE.

La Mairie souhaite disposer d'une Carte bleue afin de faciliter les achats sur Internet et limiter les remboursements de frais aux particuliers.

L'obtention de cette Carte Bleue nécessite la création d'une Régie et la nomination d'un régisseur.

Le Conseil Municipal valide la création de la Régie « Carte Bleue » et nomme Mme Evelyne MAITRE comme régisseuse.

Pour : 11

10 .REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR MME ANNE LORMEE

Mme Anne Lormée a fait un achat de fleurs pour la commune pour un montant de 117,60 euros.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais à Mme Lormée.

Pour : 11

11. FOOD-TRUCK :

La Mairie a reçu une demande de M. Mongenet, propriétaire d'un food-truck pour s'installer sur la commune durant la période touristique, du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2021. Il propose de la restauration rapide et des produits de dépannage.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition en lui consentant un emplacement (ancienne table de ping-pong) .

Le Conseil Municipal souhaite, dans un premier temps, que la convention soit établie pour une période d'essai de 6 mois et que tous les frais de raccordement en eau et en électricité soient à sa charge.

Il ne proposera pas de produits de boulangerie les jours de passage du boulanger itinérant.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une Convention temporaire d'occupation du domaine public avec M. Mongenet et institue une redevance mensuelle de 500 euros

Pour : 11

11 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ELECTRICITE SUR LE SITE DES GROTTES.

Suite aux travaux de la passerelle des Grottes, il est nécessaire de modifier l'alimentation électrique des Grottes.

Le devis reçu s'élève à 9 545,40 euros.

Le Conseil Municipal valide les travaux d'électricité et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes.

Pour : 11

12. VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La Commune souhaite mettre en vente la cinquantaine (environ) de stères de bois de chauffage entreposée sur le parking de la benne à verre. Le bois sera proposé en longueur d'1m avec enlèvement par l'acheteur et dans la limite maxi de 10 stères par acheteur.

Le bois est strictement réservé à l'usage personnel de l'acheteur

Le Conseil Municipal valide cette vente selon les tarifs suivants :

- 30 euros le stère pour les habitants de Baume
- 40 euros le stère pour les personnes extérieures au village

Pour : 11

Questions et informations diverses

- Le Maire communique au Conseil Municipal la teneur d'une lettre que lui a adressée M. Bernard LECHAT
Le courrier soulève les points suivants :
 - Circulation des camping-cars route de Sermu : des panneaux d'interdiction d'accès aux camping-cars vont être installés (les panneaux sont commandés)
 - Fontaines qui ne coulent plus : Patrick Boudoux va regarder le problème et comment y remédier.
 - Baisse du nombre d'habitants : constat est fait que les maisons qui se vendent sont transformées en gîtes ou en résidences secondaires
- Tour du Jura cycliste : à ce jour seule la course professionnelle homme est maintenue. Elle devrait être de passage à Baume le 17 Avril aux alentours de 15h15. La course féminine, également prévue le 17 Avril vers 13h55 est conditionnée, par les décisions de la Préfecture.
- Tournage du film « Juste Ciel » ex « Bonté Divine ».
Le 16 Avril prochain, le tournage du film nécessitera la fermeture de la route entre Baume et Nevy/Seille de 6h30 à 14h30.
Du 19 au 23 Avril inclus, le centre village sera interdit à la circulation de 6h30 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h45

Le Maire, Serge MOREAU

La secrétaire de séance, Evelyne MAITRE

